

DÉCISION MOTIVÉE D'ATTRIBUTION DE LA VENTE

Ce document-type peut être utilisé tel quel comme un modèle prêt-à-emploi ou comme une source d'inspiration à adapter en fonction de vos pratiques et de vos caractéristiques.

A compléter par le représentant du Maître d'ouvrage lors de la préparation de l'attribution de la vente (route A.2., étape 4) et à soumettre à l'approbation de l'organe compétent lors de l'attribution de la vente (route A.2., étape 5)

A envoyer ensuite à tous les candidats-acheteurs qui ont remis offre, par e-mail et par recommandé simultanément, en même temps que le rapport motivé de comparaison des offres (annexe A.2.4.) et que la lettre d'accompagnement (annexe A.2.6.)

Vente n°

<u>Objet</u> :	Vente avec adjudication au plus offrant des matériaux de construction réutilisables à démonter dans le bâtiment
----------------	---

Situé.....

Appartenant à(ci-après désigné : « le vendeur »)

Dont les bureaux sont établis à

Séance du

Vu

Vu la décision du du, fixant les conditions de la vente,

Vu l'avis de vente n°..... publié le, sur le site web du / de la, sur le site web <http://opalis.be> et sur

Vu l'inventaire des matériaux potentiellement réutilisables élaboré par, le, joint à l'avis de vente,

Vu le formulaire d'offre et le projet de contrat de vente n°....., joints à l'avis de vente,

Vu les visites du bâtiment organisées le et le,

Vu le procès-verbal des visites du bâtiment et des questions-réponses du, transmis à tous les candidats-acheteurs ayant marqué leur intérêt à la vente, par e-mail, le,

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du, au terme duquel offres ont été réceptionnées,

Vu le rapport motivé de comparaison des offres du..... joint à la présente décision, qui propose d'attribuer le(s) lot(s) à, dès lors qu'il s'agit de(s) candidat(s)-acheteur(s) qui a(ont) remis l'offre régulière la plus élevée pour ce(s) lot(s),

Compte tenu de ce qui précède,

Sur la proposition de, le /la, réuni(e) lors de la délibération du....., après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

D'attribuer le(s) lot(s) à pour un prix de vente de € HTVA, soit € TVAC, sur la base des motifs figurant dans le rapport motivé de comparaison des offres ci-joint, auxquels la présente décision se rallie intégralement.

Article 2

De charger de notifier la présente décision, accompagnée du rapport motivé de comparaison des offres, par recommandé et par e-mail simultanément, à l'ensemble des candidats-acheteurs qui ont remis offre.

UNIQUEMENT SI LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE AU SENS DE L'ARTICLE 14 DES LOIS COORDONNÉES SUR LE CONSEIL D'ÉTAT, AJOUTER CE QUI SUIT :
en indiquant les voies de recours disponibles contre cette décision.

DANS TOUS LES CAS

De charger de signer un contrat de vente avec chaque adjudicataire sur la base du projet de contrat de vente n° joint à l'avis de vente n°

De fixer la période de démontage visée à l'article 3.4. du projet de contrat de vente, du au

Annexe (1)

Rapport motivé de comparaison des offres du